

Le matériel informatique ou audiovisuel et l'accès à Internet sont destinés à un usage d'éducation et d'enseignement.

Cette charte, conformément au règlement intérieur, engage tous les utilisateurs, adultes comme élèves. Les droits, devoirs et responsabilités de chacun sont fonction de son rôle dans l'établissement.

Tous les utilisateurs doivent :

- Respecter les personnes dans leur communication (message, image, sons) ;
- Respecter la vie privée des personnes (informations confidentielles) ;
- Respecter les objectifs éducatifs du réseau ;
- Se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau ;
- Rapporter à l'autorité compétente toute problématique éthique et technique liée à l'utilisation du réseau.
- L'utilisation illicite du matériel ou du réseau doit être rapportée au Chef d'Établissement qui jugera des mesures à prendre.

L'expression « utilisation illicite » désigne :

- Des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteintes à l'intégralité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes ;
- L'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou de codes d'accès administratifs ;
- La diffusion non autorisée de renseignements personnels (renseignements nominatifs, adresse privée, n° de téléphone personnel...) ; des communications irrespectueuses ou utilisant des grossièretés ;
- L'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou d'une manière ou d'une autre, illégale ou incompatible avec la mission d'éducation ;
- Toute forme de harcèlement ou de menace ;
- Des activités reliées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des TICE à laquelle sont soumis les utilisateurs d'outils audiovisuels ou informatiques et du réseau et je m'engage à respecter cette charte.

Élève

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE

Représentant(s) légal(aux)

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE